

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le quatorzième jour d'avril de l'an deux mille vingt-cinq à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Stéphane Gagnon
	Donald Jacob
	Mario Massicotte
	Yannick Marchand
	Sophie Gagnon
	Michel Beaumier

Monsieur Stéphane Laroche greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-04-74

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Réflexion

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Demande de dérogation mineure - 2047 rue J.-S.-Brûlé
6. Demande d'usage conditionnel - 2018 rang Saint-Alexis
7. Demande d'appui à la CPTAQ - lot 4 310 293
8. Soumissions pour un mandat géotechnique concernant les 4 ponceaux endommagés lors de la tempête Debby
9. Soumissions pour appareils respirations et autres équipements pour le service incendie
10. Soumissions pour le balayage des rues
11. Soumissions pour du chlorure de calcium liquide (abat poussière)
12. Soumissions pour le lignage des rues
13. Soumissions pour des toiles à la salle des chevaliers
14. Entente pour le partage des infrastructures avec le Centre de services scolaire
15. Paiement du décompte numéro 5 de la compagnie Delorme pour la conduite d'eau potable
16. Demande de don pour la Société canadienne du cancer
17. Résolution de remerciements et de félicitations à monsieur Joseph Marcotte pour toutes les années au conseil d'administration de la Société d'histoire
18. Résolution d'appui pour demander au Gouvernement de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités
19. Résolution pour la démarche des gestion des actifs municipaux en eau
20. Appel de candidatures pour deux étudiants aux travaux publics pour la saison estivale
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-655 qui abroge le règlement 2007-476 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
22. Règlement numéro 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025
23. Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2025
24. Demande de publicité de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux pour une section spéciale à Saint-Maurice

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2025-04-75

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 10 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2025-04-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'elle a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant de 405 465,20 \$;

Liste des comptes à payer :	133 771,66 \$
Liste des salaires nets :	76 972,67 \$
Liste des comptes payés :	194 720,87 \$

Les listes sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

- Est-ce que vous comptez faire comme Saint-Stanislas, résolution contre la venue d'éolienne sur le territoire.

Demande de dérogation mineure - 2047 rue J.-S.-Brûlé

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2047, rue J.-S.-Brûlé dépose une demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à usage résidentiel d'une superficie de 104 m²;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 210-R du règlement de zonage 2009-489 fixe la superficie maximale à 100 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui ne recommandent pas l'acceptation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'as pas toutes les informations nécessaires pour refuser cette demande;

En conséquence:

2025-04-77

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal retourne la demande de dérogation mineure du 2047, rue J.-S.-Brûlé au Comité Consultatifs d'Urbanisme pour avoir plus d'information sur cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande d'usage conditionnel - 2018 rang Saint-Alexis

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2018 rang Saint-Alexis dépose une demande d'usage conditionnel afin de permettre l'implantation d'une entreprise d'excavation et l'entreposage de matériaux, soit pierre, sable, terre, etc.

CONSIDÉRANT QUE l’usage « Atelier de soudure » fait partie du groupe « Service et atelier artisanal (incidence moyenne) » de la classe « Commerce et service »;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 321-RU du règlement de zonage autorise l’usage demandé comme usage secondaire mais conditionnellement à l’acceptation du conseil municipal en vertu du règlement 2009-493 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d’urbanisme qui en font une recommandation favorable et aucune spécification particulière;

En conséquence:

2025-04-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise la demande d’usage conditionnel du 2018, rang Saint-Alexis telle que présentée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Demande d’appui à la CPTAQ - lot 4 310 293

CONSIDÉRANT QUE le demandeur Autobus Baribeau désire acquérir le lot 4 310 293 qui appartient au propriétaire monsieur Rémi Fréchette;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut acquérir ce lot, afin d’y aménager un garage et une aire de stationnement pour sa flotte d’autobus scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le garage et l’aire de stationnement seront aménagés dans la partie avant du terrain située dans un îlot déstructuré et que la superficie à aménager est de 6 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE l’usage demandée est autorisé en vertu de la grille de spécifications de la zone 325-RU;

CONSIDÉRANT QU’il n’y a pas d’autre terrain de disponible pour ce type usage;

CONSIDÉRANT QUE le terrain actuel du demandeur est déjà utilisé à pleine capacité;

En conséquence:

2025-04-79

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Jacob, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Maurice appuie cette demande.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Soumissions pour un mandat géotechnique concernant les 4 ponceaux endommagés lors de la tempête Debby

2025-04-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Artélia au montant de 65 871,83 \$ plus les taxes applicables concernant l’étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols et des matériaux granulaires pour le remplacement de quatre ponceaux à Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Soumissions pour appareils respirations et autres équipements pour le service incendie

2025-04-81

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Aréo-feu Ltée au montant de 162 629,84 \$ taxes incluses pour la fourniture d'appareils respiratoires et autres équipements pour le service incendie de Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumissions pour le balayage des rues

2025-04-82

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Donald Jacob et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Dénéigement 3R inc. au montant de 179,27 \$ de l'heure pour le balayage de rues pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumissions pour du chlorure de calcium liquide (abat poussière)

2025-04-83

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Sel Icecat au montant 10 614,80 \$ pour le chlorure de calcium liquide (abat poussière) plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumissions pour le lignage des rues

2025-04-84

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Marquage Traçage Québec au montant de 44 519,47 \$ taxes incluses pour le lignage des rues pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumissions pour des toiles à la salle des chevaliers

2025-04-85

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Raymond Décors inc. au montant de 5 052,47 \$ taxes incluses pour des toiles dans la salle du Chevaliers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Entente pour le partage des infrastructures avec le Centre de services scolaire

2025-04-86

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE monsieur le maire Gérard Bruneau et monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Laroche soient autorisé à signer tout document concernant l'Entente pour le partage des infrastructures avec le Centre de services scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Païement du décompte numéro 5 de la compagnie Delorme pour la conduite d'eau potable

2025-04-87

Il est proposé monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le versement à Les Entreprises Delorme au montant de 40 723,16 \$ taxes incluses et retenue contractuelle incluse pour la conduite d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de don pour la Société canadienne du cancer

2025-04-88

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal verse un montant de 175 \$ comme don à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution de remerciements et de félicitations à monsieur Joseph Marcotte pour toutes les années au conseil d'administration de la Société d'histoire

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joseph Marcotte a quitté son poste d'Administrateur de la Société d'histoire mais il sera toujours le responsable du local de la Société d'histoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcotte cumule de nombreuses années de loyaux services, et ce, bénévolement à la Société d'histoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le grand apport de monsieur Marcotte pour le développement de la Société d'histoire de Saint-Maurice;

En conséquence:

2025-04-89

Il est proposé unanimement :

QUE le conseil municipal remercie et félicite monsieur Marcotte pour toutes ces années de bénévolat au conseil d'administration de la Société d'histoire et lui souhaite de profiter pleinement de cette nouvelle étape dans sa vie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution d'appui pour demander au Gouvernement de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

En conséquence :

2025-04-90

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de Champlain madame Sonia Lebel et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour la démarche des gestion des actifs municipaux en eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maurice reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

En conséquence :

2025-04-91

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31-05-2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Appel de candidatures pour deux étudiants aux travaux publics pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins pour assistance à la voirie pour des menus travaux ainsi que pour l'entretien des terrains des loisirs;

En conséquence:

2025-04-92

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel de candidatures afin d'engager deux étudiants pour cet été qui assureront une assistance à l'équipe des travaux publics et pour les terrains des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-655 qui abroge le règlement 2007-476 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Monsieur le conseiller Michel Beaumier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-655 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires qui abroge le règlement numéro 2007-476.
- Dépose le projet de règlement numéro 2025-655 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires qui abroge le règlement numéro 2007-476.

Règlement numéro 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025

2025-04-93

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour consultation les états comparatifs au 31 mars 2025.

Demande de publicité de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux pour une section spéciale à Saint-Maurice

2025-04-94

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité de 1/6 de page au montant de 387 \$ plus les taxes applicables à l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux pour une section spéciale à Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Levée de l'assemblée

2025-04-95

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier